Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 111

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe aux finances et au budget,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3,
Vu le rapport d'orientation budgétaire transmis avec la convocation et présenté en séance,
Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été examiné en commission des finances et du budget du 15 décembre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2026.

Annexe :
- Débat d'orientation budgétaire 2026 - Présentation.

Publié et affiché le 19 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

I - LE CONTEXTE GENERAL

Contexte macro-économique et finances locales

- Le taux de croissance du PIB en volume (source : LBP) :
  - 2023 : 1,4 %
  - 2024 : 1,2 %
  - *2025 : entre 0,7 % et 0,9%*
  - *2026 : 1% (PLF)*

- Une inflation (IPC) moins élevée que ces dernières années (source : INSEE) avec une tendance à la stabilité :
  - 2021 : 1,6%
  - 2022 : 5,2 %
  - 2023 : 4,9 %
  - 2024 : 2,0 %
  - *Prévisions 2025 : 1,1 %*
  - *Prévisions 2026 : 1,3 % (PLF)*

- Un déficit public toujours important (Source : INSEE / LBP). La loi de programmation des finances publiques prévoit un redressement des comptes publics et un déficit inférieur à 3% en 2027 :
  - 2023 : 5,5 % du PIB
  - 2024 : 5,8 % du PIB
  - 2025 : 5,4 % du PIB
  - *Prévisions 2026: 4,7 % du PIB*

- La dette publique s'élève à (source : INSEE) :
  - 2024 T4 : 3 305 Md€ (113,2% du PIB)
  - 2024 T3 : 3 416 Md€ (115,6% du PIB)

- Les taux d'intérêt : Perspective de stabilité (sinon de légère hausse des taux longs)

II - LES POTENTIELLES MESURES LEGISLATIVES IMPACTANT LE BLOC COMMUNAL

Loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027

Comme indiqué plus haut, l'objectif est toujours un retour du déficit sous les 3% du PIB en 2027.
La loi prévoit toujours des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales.

Loi de finances pour 2026

A l'instar des années antérieures, le contexte politique national ne permet pas de disposer d'éléments parfaitement stabilisés concernant la loi de finances 2026. Cette année, la modification du calendrier de préparation du budget en raison des échéances électorales accentue cette difficulté.

Il est donc trop tôt pour être assuré des mesures nouvelles qui pourraient être votées. Toutefois, certaines dispositions sont contenues dans le projet de loi de finances. A noter que celui-ci a fait l'objet de modifications par le Sénat. Certaines n'ayant pas l'aval (a priori) du Gouvernement.

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) serait maintenue mais à l'intérieur de l'enveloppe nationale, la hausse de certaines fractions (DSU, DSR, …) fera diminuer mécaniquement les autres parties de la DGF. Le montant qui sera attribué à la Ville est inconnu à ce stade et le sera vraisemblablement au moment du vote du BP.
- Suppression du FCTVA en fonctionnement ? (retiré par le Sénat). Cette recette représentait 14 274,54 € en 2024 et 10 640,07 € en 2025 pour Cesson-Sévigné.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

- Un DILICO 2026 ? (Parallèlement à celui de 2025 qui devrait commencer à être remboursé à hauteur de 1/3 de 90% du montant prélevé, soit 61 084 €). Le nouveau dispositif serait porté à 2M€ au niveau national (contre 1M€ en 2025) et remboursé à hauteur de 80% sur 5 ans. Le montant pour la Ville est inconnu. Il est à noter toutefois que le Sénat a retiré la sollicitation des communes et revu le montant global à la baisse.
  Enfin, son remboursement serait conditionné par la maîtrise de la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités par rapport à la croissance du PIB (au sein de la catégorie et individuellement).
- Création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT)… en remplacement de la DETR, de la DSIL et d'une dotation pour la politique de la ville ? Cesson-Sévigné pourrait y perdre l'accès à ces aides si le FIT était réservé, comme cela a été annoncé, aux territoires ruraux, à l'outre-mer et aux quartiers politiques de la ville (QPV). Là aussi le Sénat a corrigé le projet.

III - PREMIER BILAN DE L'EXERCICE 2025

A fin novembre, la clôture 2025 fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :
- solde d'investissement 2025 (tenant compte des RAR non connus à date) = + 700 000 €
- résultat de fonctionnement 2025 = + 700 000 €

Projection prudente au 31 décembre 2025 :
- Epargne brute : 2,2 M€
- Epargne nette : 1,1 M€

L'épargne brute était de 2,9 M€ en 2024 et l'épargne nette (après remboursement du capital des emprunts) était de 1,6 M€.

IV - ORIENTATIONS RETENUES EN FONCTIONNEMENT POUR ELABORER LE BUDGET 2026

Les concours financiers attendus

En 2025, le montant de dotation forfaitaire versée a diminué de près de 16% par rapport à 2024, du fait de l'application du mécanisme d'écrêtement afin de financier l'augmentation des autres composantes de la DGF (DSR, DNP et DSU).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population totale légale INSEE	18 095	17 999	18 070	17 853	17 616	17 799	18 212	18 589
Population DGF	18 237	18 174	18 359	18 149	17 891	18 082	18 480	18 861
Evolution population DGF		*-63*	*185*	*-210*	*-258*	*191*	*398*	*381*
Total Dotation forfaitaire	**586 907**	**494 304**	**444 656**	**352 082**	**229 975**	**249 661**	**274 619**	**230 864**
Evolution		*-92 603*	*-49 648*	*-92 574*	*-122 107*	*19 686*	*24 958*	*-43 755*
		-15,78%	*-10,04%*	*-20,82%*	*-34,68%*	*+ 8,56%*	*+ 10,00%*	*-15,93%*

Rappelons que la Ville ne perçoit que la « dotation forfaitaire » de la DGF et ne touche pas les autres composantes (DSU ou DSR, DNP). La population totale légale INSEE au 1er janvier 2026 n'étant pas encore connue et compte tenu du contexte national d'incertitudes concernant le projet de loi de finances pour 2026, prévoyant le gel de la DGF, une enveloppe de 200 000 euros est à ce stade inscrite au BP 2026, dans l'attente d'éléments plus précis.

La fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville sont principalement composées de la fiscalité directe locale (TFB, TFNB et THRS) et du produit des DMTO (droits de mutation à titre onéreux).

S'agissant de la fiscalité directe, il convient de rappeler que les bases prévisionnelles 2026 ne sont pas encore connues et ne le seront pas au moment du vote du BP (prévu en février).
Pour rappel, les bases des locaux d'habitation sont revalorisées chaque année à partir du coefficient d'actualisation des valeurs nominales, connu au mois de décembre. Celui-ci est estimé à +0,9% pour 2026 (1,7% en 2025), les bases des locaux professionnelles, qui évoluent en fonction de l'évolution moyenne des loyers des trois dernières années pourraient s'avérer plus dynamiques (autour de 2%), celles-ci représentent environ la moitié du parc à Cesson-Sévigné.
Les bases augmenteront également par l'effet de leur évolution physique. L'hypothèse retenue au moment du DOB est que l'ensemble pourrait représenter une hausse de 3 %.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

Le produit des impôts sur le foncier bâti, le foncier non bâti et sur les résidences secondaires pourrait se situer autour de 12 M€ (les taux n'étant pas appelés à évoluer).

Concernant les droits de mutation, la recette est traditionnellement difficile à anticiper et est, par nature, volatile. Le réalisé 2025 sera supérieur au montant inscrit au BP 2025 (prévision BP 2025 : 1 100 000 €).

en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prev. 2025
Droits de mutation	1 183	1 089	1 424	1 705	1 183	1 089	1 200
Evolution annuelle en volume		*-94*	*335*	*281*	*-522*	*-94*	*111*

La recette sera sans doute comprise entre 1,1 et 1,2 M€ au BP 2026.

La politique de tarification des services

L'exercice 2025 n'étant pas achevé, les produits des services ne peuvent être estimés avec précision. Les produits des services s'élèvent à fin novembre à environ 3,8 M€ pour l'exercice 2025 et pourraient être conformes aux inscriptions budgétaires (4,070 M€).

Pour mémoire, les produits des services regroupent notamment les recettes liées à la fréquentation de la piscine, de la base sport nature, du golf ainsi que les recettes liées aux services périscolaires, à la petite enfance ainsi qu'à la saison culturelle.

En 2026, les tarifs seront revus en fonction d'un taux directeur qui devrait être basé sur l'inflation. Celui-ci reste à arrêter. L'effet de la modification des tarifs ne portera qu'en partie sur 2026.

Les relations financières avec la Métropole

Les relations financières avec Rennes Métropole correspondent à des échanges traditionnels : attribution de compensation, dotation de solidarité et application des conventions en cours.

L'attribution de compensation (AC) a été fixée et corrigée dans le temps, en lien avec les transferts de compétences. Rappelons qu'elle correspond à la différence entre les recettes et les charges transférées et que le montant peut être négatif. A défaut de nouveaux transferts, ce montant ne variera pas en 2026 et sera pour Cesson-Sévigné de 1 642 664 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC), elle, évolue tous les ans depuis la refonte car elle varie en fonction des indicateurs qui ont été retenus et des calculs de répartition entre les communes.
A cela s'ajoute spécifiquement pour les exercices 2026 et suivants, une réforme du mode de calcul qui vise à réduire le poids de l'indicateur des flux de logements sociaux[1] car ce critère était à l'origine de 66% des variations annuelles des montants individuels. Il a toutefois été décidé de ne pas modifier le poids du sous-ensemble logements sociaux (stock et flux) dans la DSC. Ainsi, en poids relatif, le flux passe de 33% à 25% du sous-ensemble logements sociaux au bénéfice du stock.
Le montant pour 2026 devrait être de 1 137 535 € pour Cesson-Sévigné, contre 849 526 € en 2025 soit une hausse de 288 009 € (hausse moins importante qu'elle aurait été avec la conservation de l'ancien mode de calcul)

Les conventions avec Rennes Métropole portent sur l'occupation des locaux (43K€), la consommation de carburant (6K€) et la gestion de l'écopâturage (15K€ en dépenses et recettes). Elles seront prévues au BP 2026.
Les conventions qui occasionneront des dépenses portent sur le portage financier de l'action foncière (4,7K€ en 2025).

L'évolution attendue des charges à caractère général

Sur le chapitre 011, les crédits budgétés en 2025 devraient être consommés en quasi-totalité. Les dépenses d'énergie sont attendues en diminution sur l'exercice 2026, à hauteur de 1,1M€ estimés sur la base des consommations 2025 contre 1,4M€ d'euros en 2024. Les dépenses pour la restauration scolaire sur l'exercice 2025

[1] Pour rappel : variation positive du nombre de logements sociaux au cours des cinq dernières années, les données utilisées pour la répartition de la DSC au titre de l'année n sont celles figurant sur les fiches DGF des années n-6 à n-1 (Rapport Conseil métropolitain du 28/04/2022 – n°C 22.072)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

ne sont pas encore connues avec précision, elles sont estimées à la baisse pour 2026 après analyse fine des typologies de prestations.

Pour la préparation du BP 2026, l'objectif assigné aux services est resté le même qu'en 2025 : stabilité des enveloppes de dépenses, ce qui pourrait conduire à réduire certains postes.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent une part essentielle des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent à près de 65% des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2026, de nombreux paramètres restent inconnus et notamment, comme chaque année, les vacances de postes. Pour la deuxième année la hausse des cotisations patronales sur la CNRACL aura un impact fort (elle est prévue de 2025 à 2028).

Outre l'effet « GVT », devra également être inscrit au projet de BP 2026, la participation de l'employeur à la complémentaire santé sera elle aussi obligatoire à compter du 1er janvier 2026 (à l'instar de la prévoyance en 2025).
Enfin, les créations de postes évoquées plus bas seront également à anticiper.

Un montant proche de 14,2 M€ en 012 est à envisager pour le budget à venir.

Les subventions versées

Au chapitre 65, le niveau global de subventions versées aux associations sera a minima maintenu.
A noter une potentielle augmentation de la subvention versée à l'école Notre Dame (pour mémoire, le calcul de cette subvention est lié au coût de l'accueil d'un élève accueilli dans les écoles publiques de la Ville, rapporté aux effectifs d'élèves).

Les autres dépenses de fonctionnement

Le montant total du chapitre 65, qui comprend, outre les subventions aux associations, les indemnités élus, la subvention au CCAS, le forfait scolaire, et d'autres dépenses diverses, devrait s'élever à environ 1,5 M€ (pour une réalisation en quasi-totalité attendue en 2025)
La subvention d'équilibre du budget du CCAS de la Ville devrait connaitre une évolution considérant la hausse de 3 points des cotisations CNRACL.

Au chapitre 66 (intérêts de la dette) un montant de l'ordre 385 K€ sera à prévoir, contre 340 K€ de réalisations environ en 2025.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles

Le pré-BP 2026 en construction fait apparaitre un objectif global d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 1 M€ pour le budget principal soit une hausse d'environ 4,8% par rapport au réalisé prévisionnel de 2025 qui s'explique en majorité par l'évolution des dépenses de personnel estimée pour 2026.

V - LES PROJETS D'INVESTISSEMENT ET LES AP/CP

Restes à réaliser 2025

Chaque année, des dépenses engagées juridiquement (marché public ou devis signé avec les fournisseurs) mais n'ayant pas encore données lieu à paiement, sont reportées en restes à réaliser (crédits reportés dans le BP 2026).

L'exercice 2025 n'étant pas encore clôturé, le détail de ces dépenses n'est pas connu à ce stade.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

De la même manière, les restes à réaliser en recettes ne peuvent être estimés en détail, il s'agit de montants de DSIL notifiés par l'Etat mais qui n'ont pas encore donnés lieu à versement (cuisine centrale), les participations PUP, le solde des subventions obtenues pour la réalisation des travaux de la halle des sports.

Crédits nouveaux 2026

La réalisation du programme d'investissement projeté est estimée à environ 8,4 M€ pour 2026 (y compris les restes à réaliser).

Les principaux projets concernent les établissements scolaires : cuisine centrale et groupes scolaires ViaSilva et Beausoleil. Les travaux de construction de la cuisine centrale s'achèveront en 2026. Les groupes scolaires quant à eux feront l'objet de dépenses d'études pour la rénovation du groupe scolaire Beausoleil suite au jury de concours de la fin d'année 2025 et de lancement des travaux pour le groupe scolaire Via Silva.
Les autres principaux projets sont la cyber sécurité, la vidéo protection, la rénovation de l'éclairage des stades. Les services travaillent également sur l'école de Bourgchevreuil (toiture et ventilation), les espaces de stockage et les serres du CTM.
Sur chacun des différents projets liés aux bâtiments (cuisine centrale, groupes scolaires) les études sont orientées vers des solutions techniques participant à la transition énergétique.

Comme chaque année des dotations seront prévues pour l'ensemble des services à la population et pour donner les équipements et outils adaptés pour les équipes. Les dotations informatiques dans les écoles représenteront encore des investissements importants.

Enfin, une enveloppe de 100 000 € est inscrite en prévision des projets qui seront proposés et votés dans le cadre de la quatrième année du budget participatif.

Autorisations de programme / crédits de paiement

NB. Les opérations qui font l'objet d'une gestion en AP/CP (autorisation de programme et crédits de paiements) ne sont pas recensées dans les restes à réaliser.

Les AP/CP en cours seront prises en compte dans le BP2026, les crédits budgétaires seront réajustés par délibération (échéanciers pluriannuels des AP/CP) et les crédits annuels 2026 seront votés en "crédits nouveaux" du budget primitif.

Financement

Pour financer les projets d'investissement, la Ville a peu mobilisé l'autofinancement, les marges de manœuvre en fonctionnement étant réduites.

La recherche de financements extérieurs pour chacun des projets est permanente. A ce jour, des incertitudes pèsent sur l'éligibilité de la commune aux dotations DETR, DSIL et Fonds Vert (voir plus haut au sujet du projet de loi de finances pour 2026).

Sur les cinq dernières années, le taux de subventionnement moyen était de 15% sur les dépenses d'équipement. Une hypothèse prudente de l'ordre de 5% est retenue en prospective pour le financement des nouveaux projets (hors participations extérieures déjà notifiées ou contractualisées).

Le budget primitif prévoira en outre un emprunt d'équilibre.
Le recours à l'emprunt concernant des projets aussi structurants que des groupes scolaires pourrait être porté par des lignes d'emprunt fléchés (Banque des territoires notamment).

VI - <u>LA DETTE</u>

Au 31 décembre 2025 :
Stock de dette (en capital) : 14 083 038,74 €
Répartition: Taux fixes : 67 %
Taux variables : 33 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

Taux structurés : néant
Taux moyen de l'exercice : 2,62 %
Nombre d'emprunts : 21

La Ville a contracté un emprunt en 2025, d'un montant de 2 millions d'euros, lui permettant de financer ses dépenses d'investissement, tout en laissant des marges de manœuvre pour les emprunts à venir.

La projection du CRD au 31 décembre 2026, au vu du pré-BP 2026 est de l'ordre de 14,9 M€.

VII - <u>EVOLUTION DE L'EPARGNE</u>

Projection au 31 décembre 2025 :

- Epargne brute : 2,2 M€
- Epargne nette : 1,1 M€

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

VIII - LE BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Le budget annexe Energies renouvelables a été créé pour identifier les dépenses et recettes afférentes à la gestion et l'exploitation des panneaux photovoltaïques, notamment ceux qui ont été installés sur l'extension du périscolaire Bourgchevreuil et sur l'espace sportif Beausoleil.

Les investissements sont portés par le budget principal de la Ville, et les panneaux sont comptablement mis à disposition du budget annexe qui en porte les frais d'entretien et de gestion, et qui comptabilise en contrepartie les recettes des ventes d'électricité.

En 2025, les recettes des ventes sont estimées à 6,8 k€ (contre 5 k€ en 2024) et ne seront pas suffisantes pour dégager un résultat prévisionnel de fonctionnement positif. La section d'investissement est alimentée en recette par le report des soldes positifs antérieurs, les opérations d'ordre (amortissement des immobilisations).

Sur le bâtiment périscolaire Bourgchevreuil, l'autoconsommation de l'énergie solaire permet la baisse des factures d'électricité sur le budget principal. L'objectif est d'utiliser les recettes des ventes pour couvrir les dépenses d'entretien et d'exploitation des équipements photovoltaïques.
Pour mémoire, toute l'électricité produite par l'équipement de l'espace sportif Beausoleil est revendue.

IX - STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

Effectifs de la Ville au 1er novembre 2025

318 postes au tableau des effectifs répartis de la manière suivante :
- 260 postes à temps complet,
- 58 postes à temps non complet

La ville compte 6 agents de droit privé : 4 apprentis et 2 PEC[2] (2 apprentis sont mis à disposition par GESPR)

Répartition des dépenses de personnel au 1er novembre 2025

Au chapitre 012, 11 143 967 € ont été dépensés lors des 10 premiers mois de 2025. Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :
- 90,22% : rémunération des agents sur postes permanents (titulaires ou contractuels sur postes créés au tableau des effectifs)
- 7,73% : rémunération des agents non permanents (remplaçants maladie, vacances scolaires, animateurs CLSH…) ;
- 0,72% : rémunération des agents de droit privé
- 1,33% : autres éléments du chapitre 012 (dont visites médicales, CNAS, mises à disposition…)

Dans le chapitre 012,
- 10 604 865 € correspondent aux traitements indiciaires ;
- 895 214 € au régime indemnitaire (IFSE 696 324 € + CIA 143 683 € + RIA 55 207 €). Hors Prime de novembre à venir ;
- 62 469 € à la NBI ;
- 68 903 € au SFT ;
- 3 732 € aux heures supplémentaires ;
- 21 494 € aux heures complémentaires.

Le reste est liés aux dépenses diverses (frais de transport domicile/travail, indemnité de régie, monétisation CET, ARE, participation employeur Prévoyance…). Tout comme en 2024, la GIPA n'a pas été versée en 2025.

A la même période, les dépenses ont évolué de +2,52% par rapport à l'exercice 2024. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse :
- Augmentation du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (+3 points)
- Participation employeur Prévoyance
- Revalorisation du régime indemnitaire (CI / Prime de juin et IFSE)

En 2025 le chapitre 012 pourrait se clôturer à 13,48 M€.

[2] Parcours emploi compétences (contrats aidés)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025111CM-DE

Avantages en nature

Ces avantages concernent exclusivement les repas du personnel qui travaillent en journée continue avec moins de 45 minutes de pause pour déjeuner et qui doivent rester sur leur lieu de travail (services périscolaire, nettoyage, restauration, écoles).
En 2025, 21 agents ont été concernés pour un montant payé par la Ville de 1 015 € TCC.

Protection sociale des agents

Depuis le 1er janvier 2025 la collectivité adhère à la convention de participation conclue entre le CDG35 et Territoria Mutuelle pour la Prévoyance. Le montant de la participation employeur s'élève à 13€ brut par agent et par mois.
Du 01/01/2025 au 30/11/2025 on dénombre 138 adhérents « ville » et une participation employeur versée de 18 322 € brut.

A compter du 1er janvier 2026 la collectivité adhère à la convention de participation conclue entre le CDG35 et Mutame et Plus pour la Mutuelle Santé. Le montant de la participation employeur s'élève à 15€ brut par agent et par mois. La prévision est de 50 adhérents (ce chiffre sera en constante évolution en fonction des adhésions nouvelles et des mutations).

Temps de travail

Le temps de travail annuel au sein de la ville est de 1607 heures. Le protocole du temps de travail actuel est appliqué depuis le 1er janvier 2023. Aucune évolution n'est envisagée.

GPEEC

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'évaluer les besoins futurs de la collectivité en matière d'emplois (effectifs) et de compétences (métiers, formation, …)

Les besoins identifiés pour l'année 2025 pour l'année 2026 concernent principalement :

- 1 agent de nettoyage
- 2 policiers municipaux
- 1 auxiliaire de puériculture
- 1 jardinier
- 1 agent de propreté urbaine environnement

X - CONCLUSION

Le contexte financier des collectivités territoriales et la situation propre à Cesson-Sévigné conduisent chaque année à réitérer l'expression d'une position proche de celle des années passées. Les incertitudes sur le financement des politiques publiques locales ne sont évidemment pas levées en cette fin d'année 2025. La visibilité sur les années ou mois à venir tend même à se réduire régulièrement.
La majorité est ainsi amenée à garder le même cap s'agissant de la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet impératif est toujours d'actualité. Côté recettes, pour Cesson-Sévigné, elles restent essentiellement limitées à la fiscalité et aux tarifs pour la section de fonctionnement. Cela oblige la Ville à poursuivre, pour chaque projet, ses recherches de financements extérieurs bien que les mêmes contraintes pèsent aussi sur ses partenaires.

Les enjeux de l'année:

- préserver le résultat de la section de fonctionnement,
- maintenir une épargne suffisante pour financer les investissements futurs,
- poursuivre les investissements, en priorité autour du patrimoine scolaire
- Améliorer la qualité du service rendu aux Cessonnaises et Cessonnais
- Moderniser le patrimoine bâti (économies d'énergie et baisse de production de CO_2)
- Contribuer au soutien à l'économie locale par ces investissements